

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2012 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers (ère)	Laurent Barbé Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd
	La secrétaire-trésorière et directrice générale	Caroline Dion
Était absent:	Le conseiller	Bruce MacNab

1. Résolution 2012-96- Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Finances

2.1 Rapport du Comité consultatif du chemin Dunan

Le maire Luc Trépanier explique qu'en vertu du Règlement 212, pour établir le taux de taxation pour l'entretien du chemin Duncan, le conseil reçoit les recommandations du Comité consultatif du chemin Duncan.

Le conseiller Jake Chadwick rapporte au nom du Comité que le budget pour 2013 devrait être de 20 600\$.

Résolution 2012-97 – Acceptation des recommandations du Comité consultatif du chemin Duncan

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere accepte les recommandations du Comité consultatif pour le chemin Duncan.

ADOPTÉE

2.2 Budget annuel 2013

Le conseiller Marc Fredette a d'abord revu les montants préliminaires non vérifiés de 2012. Un surplus de 8000\$ est envisagé d'ici la fin de l'année. Il y a eu une

augmentation des revenus de mutations, mais également une augmentation des frais juridiques de 35 000\$.

Pour 2013, des dépenses totales de 583 000\$ sont envisagées. Excluant les dépenses récurrentes pour les chemins Duncan et des Jésuites et les dépenses pour le projet de forêt de proximité pour lequel la Ville reçoit des fonds pour couvrir presque entièrement ces dépenses, une augmentation des dépenses de l'ordre de 4,2% ou 22 000\$ est prévue, le tout principalement dû à un montant de 14 000\$ pour les services d'un commis-comptable et l'embauche d'un inspecteur à temps plein pour un montant additionnel de 6 000\$.

Pour financer ces dépenses, des revenus d'approximativement 409 000\$ en taxe générale seront perçus, ainsi que des taxes spéciales pour l'entretien du chemin des Jésuites de 1 800\$, et du chemin Duncan pour 22 300\$. La taxe générale sera donc baissée de 2% en 2013. Cette baisse est possible grâce à l'appropriation de surplus accumulés d'années précédentes.

Le maire Luc Trépanier a rajouté que la Ville a des surplus de l'ordre de 200 000\$. Sur cette somme, 60 000\$ ont été appropriés dans le budget pour 2013 et seront remis aux citoyens en baisse de taxes.

2.2.1 Résolution 2012-98 – Adoption du budget pour 2013

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le budget pour l'année 2013 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

2.3 Programme triennal d'immobilisations

Le maire Luc Trépanier explique le programme triennal d'immobilisations. Des dépenses en capital de 450 000\$ sont prévues pour le barrage, ainsi que la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, le renouvellement des ordinateurs ainsi que l'achat d'équipement.

2.4 Règlement no 218 sur les taux de taxation de 2013

Les conseillers Laurent Barbé, Jake Chadwick, Jean Dubois Marc Fredette and Stephen Lloyd, ainsi que le maire Luc Trépanier, déclarent avoir lu le projet de règlement 218 et renoncent à sa lecture.

2.4.1 Résolution 2012-99 – Dispense de lecture du règlement 218

Considérant que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 218 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le projet

de règlement no 218 et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du projet de Règlement no 218 concernant les taux de taxation pour 2013.

ADOPTÉE

2.4.2 Adoption du règlement 218

Conformément à la loi, le maire Luc Trépanier a expliqué le règlement 218 :

-La taxe générale est établit à 0,505\$ par 100\$ d'évaluation, ce qui représente un baisse de 2% par rapport à 2012.

-Le taux de la taxe spéciale pour le chemin Duncan est de 0,146\$;

-Le taux de la taxe spéciale pour le chemin des Jésuites est de 0,088\$;

-Le taux d'intérêts composés demeure le même à 15% sur le solde impayé;

-La pénalité demeure à 10% pour frais de recouvrement.

Résolution 2012-100 – Adoption du règlement 218

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le règlement numéro 218 intitulé: "Règlement sur les taux de taxation de 2013" soit adopté.

ADOPTÉE

2.5 Période de questions

Susanne Sylvestre	Quant au parc, des sommes ont-elles été allouées?
Tom Larder	Les frais juridiques étant substantiels, pourquoi ne pas les indiquer sur une ligne à part au lieu de les inclure dans « administration générale »?
Richard Silbert	En environnement, pourquoi le budget est diminué?
Richard Silbert	Quant à l'entretien des quais de l'île Goulden et du Pacte rural, est-ce que les fonds ont été alloués?

3. Levée de l'assemblée

3.1 Résolution 2012- 101- Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, maire

Caroline Dion, secrétaire-trésorière